

Les « travailleurs pauvres »

Christine Lagarenne et Nadine Legendre, Division Revenus et patrimoine des ménages, Insee

En 1996, parmi les personnes actives et ayant travaillé au moins un mois, 1 305 000 vivaient dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Avoir connu une période de chômage augmente fortement le risque de pauvreté, mais l'exercice continu d'une activité ne met pas à l'abri de la pauvreté : les deux tiers des « travailleurs pauvres » ont occupé un emploi, salarié ou indépendant, toute l'année.

Parmi les salariés ayant travaillé continûment, le risque de pauvreté est sensiblement accru quand l'emploi est à durée déterminée ou correspond à un emploi aidé, ce qui est le cas de nombreux jeunes. Le temps partiel a également un impact sur le risque de pauvreté et concerne un quart des « travailleurs pauvres ».

La pauvreté d'un travailleur dépend à la fois de son revenu d'activité personnel et de sa situation familiale. Trois quarts des travailleurs pauvres gagnent moins de 42 000 F par an. Plus de la moitié vivent seuls ou dans des familles où ils sont l'unique apporteur de ressources. Les prestations sociales représentent plus du tiers du revenu du ménage de ces travailleurs.

Selon la définition anglo-saxonne, les « working poor » sont des personnes qui bien qu'actives vivent dans un ménage pauvre. En France, 1,8 million de personnes répondent à cette définition, mais beaucoup n'ont connu que le chômage tout au long de l'année. Cette étude se restreint à ceux d'entre eux qui ont occupé un emploi au moins un mois dans l'année, appelés par la suite « travailleurs pauvres » (voir *Pour comprendre ces résultats*).

Les travailleurs pauvres se répartissent entre des travailleurs ayant connu l'emploi et le chômage (354 000), et des personnes ayant travaillé toute l'année en tant qu'indépendants (350 000) ou salariés (510 000) auxquelles s'ajoutent quelques personnes ayant été inactives quelques mois (*tableau 1*).

En 1996, on comptait donc 1 305 000 travailleurs pauvres (60 % d'hommes et 40 % de femmes), soit 6 % de l'ensemble des travailleurs. En fait, bien plus de personnes sont concernées par cette pauvreté : toutes celles qui cohabitent avec un travailleur pauvre. Au total, plus de deux millions de personnes de 17 ans ou plus - auxquelles il faut ajouter 830 000 enfants de moins de 17 ans - vivent dans un ménage de travailleur(s) pauvre(s) (*graphique 1*). Ce « halo » autour des travailleurs pauvres est à majorité féminine (70 %).

Par ailleurs, cette évaluation est sensible à la définition du seuil de pauvreté : sont pauvres les ménages dont le niveau de vie (revenu disponible par unité de consommation - U.C.) est inférieur à 50 % du niveau de vie médian ; avec un seuil défini à 60 %, les travailleurs pauvres seraient près de 2 400 000.

① L'ensemble des adultes concernés par la pauvreté des actifs

	Hommes	Femmes
Vit avec un chômeur pauvre (167 000)	49 000	118 000
Vit avec un travailleur pauvre (743 000)	229 000	514 000
Chômeur pauvre (515 000)	289 000	226 000
Travailleur pauvre en emploi moins de 12 mois (445 000)	244 000	201 000
Travailleur pauvre en emploi les 12 mois (860 000)	550 000	310 000

Champ : personnes de 17 ans ou plus.

Note : les chômeurs pauvres sont ici les personnes au chômage au moins six mois et n'ayant pas travaillé dans l'année vivant dans un ménage pauvre ; 62 % vivent avec un travailleur pauvre et ne sont pas comptés dans les 743 000 « vit avec un travailleur pauvre ».

Source : Enquête Revenus Fiscaux 1996, Insee - DGI

Les « travailleurs pauvres » ou travailleurs à faible niveau de vie ne doivent pas être confondus avec les personnes à « bas salaires ». Ainsi, certaines personnes perçoivent des bas salaires mais leur niveau de vie dépasse le seuil de pauvreté grâce aux revenus du patrimoine, aux prestations sociales ou aux revenus d'activité des autres membres du ménage. Inversement, des salariés peuvent avoir un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté à cause des charges de famille et ce malgré un salaire relativement correct.

354 000 travailleurs pauvres ont été au chômage une partie de l'année

Plus du quart des travailleurs pauvres ont connu l'emploi et le chômage en 1996. Le risque de pauvreté varie selon la durée passée au chômage : 18 % pour ceux qui ont été plus longtemps au chômage qu'en emploi et 11 % pour ceux qui ont travaillé au moins six mois. Pour ces derniers, il dépend du type d'emploi : 6 % pour les salariés sous contrat à durée indéterminée, 11 % pour les salariés sous contrat à durée déterminée ou intérimaires et 24 % pour les titulaires de stages ou contrats aidés.

Ce parcours est fréquent parmi les travailleurs de moins de 25 ans, encore plus quand ils vivent dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (38 % contre 27 %).

134 000 travailleurs pauvres ont été toute l'année en contrat à durée déterminée ou en emploi aidé

Parmi les travailleurs pauvres, 83 000 sont salariés depuis au moins douze mois sous contrat à durée limitée (CDD, intérim, travail saisonnier, ou apprentissage), 27 000 ont un emploi aidé ou sont en stage et 24 000 ont alterné différentes formes d'emploi. Le risque de pauvreté avec ces types de parcours est élevé, de l'ordre de 10 % pour les contrats à durée déterminée et 20 % pour les stagiaires. Les salariés concernés par ces parcours sont encore plus jeunes que ceux ayant connu le chômage (25 % ont moins de 25 ans). En effet, un certain nombre de jeunes commencent leur carrière professionnelle par des emplois à durée limitée. Ces travailleurs pauvres vivent moins souvent en couple que les autres et quand ils vivent en couple, leur conjoint est davantage inactif. Par ailleurs, 20 % d'entre eux sont titulaires du baccalauréat ou d'un brevet professionnel (contre 40 % des non pauvres).

270 000 travailleurs pauvres sont salariés en CDI à temps complet

Le risque de pauvreté parmi les salariés en CDI toute l'année à temps complet est faible (2 %). Ils représentent néanmoins 270 000 travailleurs pauvres. Pauvres ou non, les salariés dans cette situation vivent en couple (80 % d'entre eux). Mais les moins aisés ont plus fréquemment un conjoint inactif (50 % contre 17 %). Comme tous les autres travailleurs pauvres, ils sont rarement diplômés : 50 % d'entre eux n'ont aucun diplôme ou le CEP, contre 25 % des non pauvres.

Les deux tiers de ces salariés sous CDI à temps complet déclarent une ancienneté de cinq ans ou plus dans l'entreprise qui les emploie. Ils sont donc dans une situation stable vis à vis de l'emploi, même si leur niveau de vie est faible.

106 000 travailleurs pauvres sont salariés en CDI à temps partiel

Le risque de pauvreté est un peu plus élevé (5 %) pour ceux qui exercent une activité salariée sous CDI depuis au moins un an et à temps partiel. Ces salariés ont souvent un emploi stable : la moitié occupe le même emploi depuis cinq ans ou plus. Nombre d'entre eux souhaiteraient travailler à temps plein, 50 % contre 20 % pour les salariés sous CDI à temps partiel dont le niveau de vie est supérieur au seuil de pauvreté.

Les femmes sont très présentes dans cette population (75 %) mais relativement moins que parmi l'ensemble des salariés sous CDI à temps partiel (elles sont 87 % parmi les non-pauvres). Parmi les salariés sous CDI à temps partiel, les pauvres sont plus souvent seuls ou à la tête d'une famille monoparentale que les autres (30 % contre 11 %).

28 % de l'ensemble des travailleurs pauvres en CDI (à temps partiel ou complet) sont employés dans les secteurs des services aux particuliers et de la construction, contre 12 % des non pauvres.

Aux 106 000 travailleurs pauvres à temps partiel sous CDI depuis plus d'un an, s'ajoutent 219 000 autres travailleurs pauvres à temps partiel, déjà comptabilisés dans les autres catégories de travailleurs

1 Répartition des adultes selon leur activité entre avril 1996 et mars 1997

Activité d'avril 1996 à mars 1997	Niveau de vie ≤ seuil de pauvreté N1 en milliers	Niveau de vie > seuil de pauvreté N2 en milliers	Taux de pauvreté N1 N1+N2
Actifs -occupés ou non- au moins six mois	1 821	23 947	7
En emploi au moins un mois	1 305	22 440	6
<i>Indépendants toute l'année</i>	350	2 105	14
<i>Salariés toute l'année</i>	510	17 299	3
<i>Dominante emploi + chômage¹</i>	175	1 454	11
<i>Dominante chômage + emploi</i>	179	843	18
<i>Avec périodes d'inactivité</i>	91	739	11
En emploi aucun mois	515	1 507	25
<i>Chômeurs toute l'année</i>	449	1 301	26
<i>Autres cas (chômage et inactivité)</i>	66	206	24
Inactifs ou actifs moins de six mois	1 526	17 190	8
Ensemble	3 346	41 137	7.5

1. La modalité " dominante emploi + chômage " regroupe des individus ayant été toute l'année actifs, soit en emploi, soit au chômage mais plus souvent en emploi qu'au chômage.
Champ : personnes de 17 ans ou plus.

Source : Enquête Revenus Fiscaux 1996, Insee - DGI

pauvres (tableau 2). Au total, un quart des travailleurs pauvres sont à temps partiel. Le taux de pauvreté des travailleurs à temps partiel reste faible (9 %) quoique plus élevé que celui des travailleurs à temps complet (4 %).

350 000 indépendants déclarent un revenu par U.C. inférieur au seuil de pauvreté

Le niveau de vie des indépendants n'est pas forcément bien appréhendé par l'enquête, aussi il est difficile de dire si la pauvreté monétaire de cette catégorie correspond à la réalité. D'une part, certains revenus sont estimés par l'administration fiscale au vu des pièces comptables (imposition au forfait). D'autre part, un résultat annuel voisin de zéro peut être exceptionnel pour une entreprise individuelle ou un cabinet d'indépendant. Par ailleurs, les indépendants à faible revenu ont souvent du patrimoine, contrairement aux salariés à faible revenu. 14 % des indépendants apparaissent pauvres contre 5 % des salariés.

La moitié des indépendants à faible niveau de vie sont agriculteurs ou aides familiaux sur une exploitation agricole alors que cette profession ne représente que 22 % des indépendants non pauvres. La plupart travaillent depuis au moins cinq ans au même endroit, il ne s'agit donc pas de créateurs ou repreneurs d'entreprises. Les femmes en représentent le tiers. Quatre fois sur dix, elles travaillent à temps partiel surtout quand elles sont aides familiales (sept fois sur dix).

Les trois quarts des travailleurs pauvres gagnent moins de 42 000 F par an

La plupart des travailleurs pauvres ont des revenus d'activité personnels annuels inférieurs à 42 000 F (3 500 F par mois), soit 70 % du SMIC annuel. Ils disposent donc d'un salaire - y compris indemnités de chômage - ou bénéfice qui ne leur permettrait pas de franchir le seuil de pauvreté (3 500 F par mois et par unité de consommation) même s'ils vivaient seuls. En revanche, rares sont

ceux qui perçoivent des revenus d'activité supérieurs au SMIC. Pour autant, la plupart des travailleurs gagnant moins de 70 % du SMIC ne sont pas pauvres. Parmi cette population, la proportion des pauvres est de 21 %. Elle passe à 6 % pour ceux qui ont reçu entre 70 % du SMIC et un SMIC et 1 % pour ceux qui gagnent un SMIC ou plus.

Les charges de familles augmentent le risque de pauvreté

Un travailleur n'est pas exposé au même risque de pauvreté quand il vit seul ou en famille. S'il vit seul, son risque de pauvreté est de 8 %. Lorsqu'il vit en couple, son risque de pauvreté dépend de l'activité de son conjoint : 2 % si son conjoint travaille, 16 % sinon (tableau 3). Un travailleur chef d'une famille monoparentale est moins exposé à la pauvreté que celui qui vit dans un couple dont un seul membre travaille. En effet, les transferts sociaux réduisent fortement la pauvreté des familles monoparentales.

La combinaison du revenu individuel et de la situation familiale permet de mieux comprendre les mécanismes de la pauvreté des travailleurs (graphique 2). Ainsi, 37 % des salariés pauvres sont confrontés aux situations individuelle et familiale les plus propices à la pauvreté (revenus individuels inférieurs à 70 % du SMIC et ménage avec un seul apporteur de ressources ou personne seule). 33 % gagnent également moins de 70 % du SMIC mais vivent dans le type de ménage le moins exposé à la pauvreté (plusieurs apporteurs de ressources). À l'inverse, 11 % des travailleurs pauvres gagnent plus du SMIC, mais étant les seuls apporteurs de ressources de leur famille, ils basculent sous le seuil de pauvreté.

2 Les travailleurs occupant un emploi à temps partiel en mars 1997

Activité d'avril 1996 à mars 1997	Niveau de vie ≤ seuil de pauvreté N1 en milliers	Niveau de vie > seuil de pauvreté N2 en milliers	Taux de pauvreté $\frac{N1}{N1+N2}$
Actifs¹ au moins six mois	325	3 260	9
Indépendants toute l'année	47	201	19
Salariés en CDI toute l'année	106	2 153	5
Autres salariés toute l'année	67	425	14
Salariés ayant connu le chômage et un CDI	35	196	15
Salariés ayant connu le chômage sans CDI	70	285	20
Actifs¹ moins de 6 mois	36	163	18

1. Actifs occupés ou non

Champ : personnes de 17 ans ou plus à temps partiel en mars 1997.

Source : Enquête Revenus Fiscaux 1996, Insee - DGI

3 Situation familiale des travailleurs pauvres

Situation familiale du travailleur	Taux de pauvreté	Répartition des travailleurs pauvres
A un conjoint sans revenu d'activité	16	33
Est parent isolé	10	8
Est un jeune résidant chez ses parents	8	14
Est une personne seule	8	16
Vit avec d'autres personnes hors famille	8	1
A un conjoint avec revenu d'activité	2	28
Ensemble	6	100

Champ : personnes de 17 ans ou plus actifs au moins six mois entre avril 1996 et mars 1997 et ayant occupé un emploi au moins un mois au cours de cette période.

Source : Enquête Revenus Fiscaux 1996, Insee - DGI

Prestations sociales : plus du tiers des revenus des ménages de travailleurs pauvres

Dans les ménages comprenant au moins un travailleur pauvre, le travail contribue pour moitié aux ressources du ménage. Le reste est constitué par les indemnités de chômage (9 %) et les prestations sociales (37 %), les revenus du patrimoine et les pensions de retraite jouant un rôle marginal. La part des revenus d'activité décroît avec l'instabi-

lité par rapport à l'emploi, contrairement aux indemnités de chômage et aux prestations sociales (tableau 4). Plus de 80 % des ménages de travailleurs pauvres perçoivent des prestations sociales, contre moins de la moitié des autres ménages.

Pour comprendre ces résultats

Le niveau de vie : pour comparer le revenu de ménages de taille différente, on utilise la notion de niveau de vie dans laquelle le revenu n'est pas rapporté au

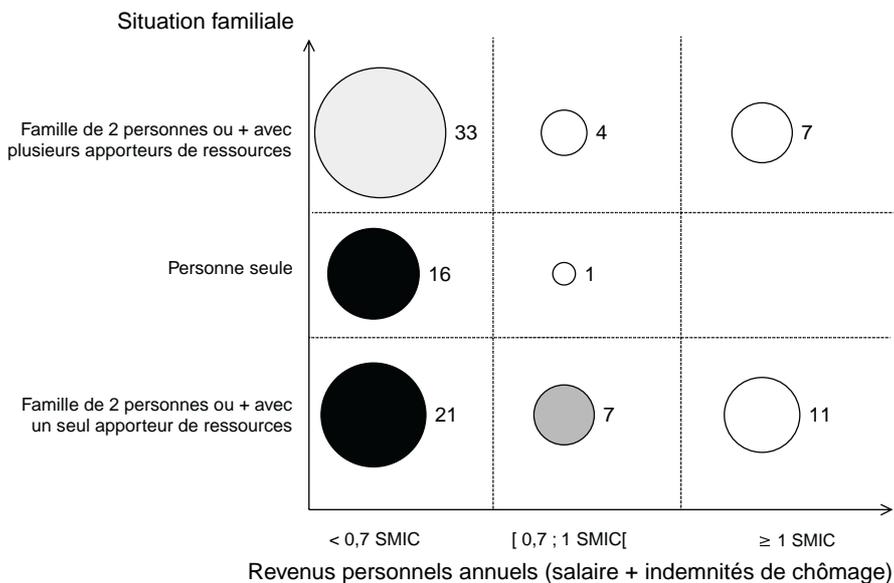
nombre de personnes du ménage mais au nombre d'unités de consommation. L'échelle d'équivalence est la suivante : 1 unité de consommation pour le premier adulte du ménage, 0,5 pour les autres personnes de 14 ans et plus et 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans.

Le revenu comprend les revenus annuels déclarés au fisc (revenus d'activités, indemnités de chômage, pensions alimentaires ou de retraite, revenus du patrimoine soumis à l'impôt sur le revenu hors prélèvement libératoire) augmentés des prestations sociales non imposables, et diminués des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation et CSG/CRDS).

Le seuil de pauvreté est fixé, par convention, à la moitié du niveau de vie médian de l'ensemble des ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante. Un ménage pauvre est un ménage dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil (3 500 F par mois pour une personne seule et 7 350 F pour un couple avec deux enfants).

Le travailleur pauvre est une personne qui travaille et qui vit au sein d'un ménage pauvre. Une personne est classée parmi les travailleurs lorsqu'elle s'est déclarée active (ayant un emploi ou au chômage) six mois ou plus dans l'année, dont au moins un mois en emploi.

② Répartition des salariés pauvres selon leurs revenus personnels et leur situation familiale



Champ : les travailleurs pauvres hors indépendants. Champ restreint par rapport au tableau 3.

Note : Les pastilles sont proportionnelles à la part des salariés pauvres dans chacune des configurations (cette part figure à côté de la pastille). La pastille est d'autant plus foncée que le risque de pauvreté est élevé (moins de 5% pour le blanc, 12% pour le gris clair, 32% pour le gris foncé et de l'ordre de 60 à 70 % pour le noir).

Lecture : 21% des salariés pauvres gagnent moins de 70 % du SMIC et sont l'unique apporteur de ressources à une famille de deux personnes ou plus (situation familiale la plus propice à la pauvreté).

Source : Enquête Revenus Fiscaux 1996, Insee - DGI

④ Structure du revenu des ménages de travailleurs pauvres

Ménages pauvres comprenant un travailleur	Part des revenus d'activité	Part des indemnités de chômage	Part des prestations sociales
Indépendants toute l'année	61	3	30
Salariés toute l'année	61	6	34
Dominante emploi + chômage ¹	36	15	47
Dominante chômage + emploi	17	24	53
Avec périodes d'inactivité	39	11	32
Ensemble	50	9	37

1. La modalité « dominante emploi + chômage » regroupe des individus ayant été toute l'année actifs, soit en emploi, soit au chômage mais plus souvent en emploi qu'au chômage.

Champ : ménages pauvres comprenant au moins une personne de 17 ans ou plus active au moins six mois entre avril 1996 et mars 1997 et ayant occupé un emploi au moins un mois au cours de cette période.

Source : Enquête Revenus Fiscaux 1996, Insee - DGI

Pour en savoir plus

L'approche monétaire de la pauvreté : méthodologie et résultats, J.M. Hourriez et B. Legris, *Économie et statistique* n° 308-309-310 1997, Insee.

A profile of the working poor, Klein et Rones, *Monthly Labor Review*, oct. 1989.

Les travailleurs pauvres en France : facteurs individuels et familiaux, C. Lagarenne et N. Legendre, *Économie et Statistique*, à paraître n° 335 2000, Insee.

INSEE PREMIÈRE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr

BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

A RETOURNER A : INSEE-CNGP, B.P. 2718, 80027 AMIENS CEDEX 01

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2000

1 an, 60 numéros = 530 F (France)
80,80 €

663 F (Europe)
101,07 €

827 F (Reste du monde)
126,08 €

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Francs par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ F.

Date : _____ Signature

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14
Directeur de la publication :
Paul Champsaur
Rédacteur en chef :
Daniel Temam
Rédacteurs : J.-W. Angel,
R. Baktavatsalou, C. Dulon,
A.-C. Morin, B. Ouvré
Maquette : P. Thibaudeau
Code Sage IP00745
ISSN 0997 - 3192
© INSEE 2000

